



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pêcheurs aux engins et filet

Question écrite n° 8125

Texte de la question

M. Alain David attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le projet de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) de modifier ses statuts types afin de les harmoniser avec ceux des associations de pêcheurs à la ligne. Cette modification est refusée par les Associations départementales agréées des pêcheurs aux engins et filet (ADAPAEF) car elle ne permettrait plus de prendre en compte leurs particularités de fonctionnement. En effet, la commission spécialisée « engins et filet » de la FNPF a rejeté ces nouveaux statuts qui entraîneront une mise à disposition d'un outil informatique inadapté pour la vente des permis de pêche aux ADAPAEF et une perte d'autonomie financière allant jusqu'à remettre en cause l'existence même de ces associations. Les pêcheurs amateurs aux engins et filet étant ultra minoritaires au sein de la FNPF il leur est impossible de faire entendre leur voix. C'est pour cette raison qu'il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend répondre aux demandes des ADAPAEF afin de leur permettre de continuer à exercer cette activité de loisir amateur.

Données clés

Auteur : [M. Alain David](#)

Circonscription : Gironde (4^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8125

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mai 2018](#), page 3853

Question retirée le : 15 mai 2018 (Retrait à l'initiative de l'auteur)